



communauté
de l'auxerrois

STADE NAUTIQUE DE L'ARBRE SEC

83 Avenue Yver prolongée 89000 AUXERRE Tél : 03.86.72.96.96

CONTRAT D'ABONNEMENT AUX ACTIVITÉS AQUATIQUES

INFORMATIONS

NOM :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Ville :	Code postal :	
Téléphone fixe :	Téléphone portable :	
Adresse mail :		

Documents à joindre :

Un certificat médical datant de moins de 3 mois attestant de la capacité à pratiquer une activité sportive.

NOS ABONNEMENTS 2025/2026

Inclus dans nos tarifs, l'accès à la baignade libre le jour de votre cours, aux horaires du public

• **FORFAIT N°1 (hors vacances scolaire) :**

Permet l'accès à toutes nos activités à raison de **1 séance par semaine**. Tarif : 90 euros - **(1) 80 euros**
→ Je choisis ce forfait

• **FORFAIT N°2 (hors vacances scolaire) :**

Permet l'accès à toutes nos activités à raison de **2 séances par semaine**. Tarif : 155 euros - **(1) 140 euros**
→ Je choisis ce forfait

(1) Tarifs réduits : + de 60 ans, étudiant, demandeur d'emploi, RSA, Carte MDPH (prioritaire et stationnement)

PÉRIODE D'INSCRIPTION ET DE VALIDITÉ DES FORFAITS :

	PERIODE D'INSCRIPTION	VALIDITE DES FORFAITS
FORFAIT N°1	P3 : Jusqu'au 18 sept 2025	P3 : Du 15 sept au 14 décembre 2025
FORFAIT N°2	P1 : Jusqu'au 12 janvier 2026 P2 : Jusqu'au 27 avril 2026	P1 : Du 12 janvier 2026 au 03 avril 2026 P2 : Du 20 avril 2026 au 03 juillet 2026

CONDITIONS GÉNÉRALES

A. L'abonné doit prendre connaissance :

- 1 . Du niveau de pratique des activités et s'assurer que son état de santé est compatible avec l'activité choisie.
 - 2 . Du règlement intérieur de l'établissement.
- 3a. Que les produits crédités sur la carte ne peuvent être remboursés, repris ou échangé y compris en cas de grève, jour férié, perte, vol ou destruction de la carte.
- 3b. La séance est reportée uniquement dans les cas suivants :
- Sur présentation d'un justificatif médical.
 - Si fermeture imprévue de l'établissement.

B. Inscriptions :

1. Chaque inscription doit se faire auprès des hôtesses d'accueil.
- 2a. L'abonné a la possibilité de réserver maximum 1 à 2 séances par semaine selon le forfait choisi.
- Il a également la possibilité de réserver une activité sur la totalité de la période de validation de son forfait.
- 2b. Attention, l'abonné doit obligatoirement avertir l'hôtesse d'accueil en cas de non-participation à l'activité afin de libérer sa réservation.
- Dans le cas contraire, et au terme de 2 manquements, les hôtesses d'accueil annuleront les réservations suivantes de l'abonné.

C. Période de validité :

La période d'activité du stade nautique commence le 22 janvier 2024 et se termine le 14 décembre 2024.

Cette période ne comprend pas les petites et grandes vacances scolaires. Cette activité est répartie en 3 périodes (P1, P2, P3).
Un abonnement sorti de sa période de validité n'est plus valable.

D. Documents à fournir :

Un certificat médical datant de moins de 3 mois doit être transmis au stade nautique lors de l'inscription.

Un délai de 20 jours est toléré pour transmettre ce document.

À défaut, l'établissement sera dégagé de toute responsabilité.

E. Annulation ou arrêt d'une séance :

La séance doit compter un minimum de 2 inscriptions pour qu'elle se déroule.

Dans le cas contraire, vous serez redirigé vers une autre activité.

En cas d'urgence, l'éducateur peut stopper la séance.

J'accepte de recevoir par mail des informations concernant les activités aquatique (modification, annulation...)
L'abonné a pris connaissance du contrat d'abonnement et accepte les conditions de pratiques des cours.

Fait à

le

Signature